

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

89 - YONNE

ARRONDISSEMENT

AVALLON

CANTON

AVALLON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	7
• votants	10
• absents	3
• exclus	0

De la commune GIROLLES

Séance du 08 décembre 2022 à 18 heures 45

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Objet

FRAIS DE
SCOLARITE
AVALLON
ANNEE 2021-2022

M. MASSOL Bernard

Étaient présents :

Michel GUYOT, Nicole VITEAU, Marie-Annick DE RYCKE, Érick DEGOIX, Sylvia MASSOL (arrivée à l'OJ N° 8), Marie SEILLER

Étaient excusés :

Corinne GUILLAUD, Fabrice HEURTAUX, Marion DESBOIS

Les conseillers ci-avant avaient délégué leur mandat respectivement à MM.

B. MASSOL, N. VITEAU, E. DEGOIX

Étaient absents non excusés : MM.

Un scrutin a eu lieu,
Mme SEILLIER Marie

a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibérations :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation annuelle aux dépenses de fonctionnement des écoles publiques primaires d'Avallon pour l'année scolaire 2021/2022.

La participation s'élève à 1 883 € par élève scolarisé en maternelle et à 575 € par élève d'école élémentaire.

6 enfants de la commune sont concernés dont 2 en maternelle et 4 en primaire.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTTE cette participation.

AUTORISE le Maire à émettre le mandat correspondant

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 15 décembre 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 01 décembre 2022.

Fait à GIROLLES, le 15 décembre 2022

Le Maire

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

SLO

ID : 089-218901882-20221208-2022_57-DE

